



Bardage cellulaire

10 ans de garantie

Suite aux tests de qualité réalisés en laboratoire, la société Profile VOX Sp. z o.o. Sp. k. (Profile VOX société à responsabilité limitée, société en commandite simple, ci-après dénommée le Fabricant) accorde une garantie de 10 ans pour ses produits: bardage PVC cellulaire Kerrafront FS-201 et FS-202, planche de rive PZ607 et les profils de finitions (ci-après dénommés les Produits).

Suite aux tests de qualité réalisés en laboratoire, la société Profile VOX Sp. z o.o. Sp. k. (Profile VOX société à responsabilité limitée, société en commandite simple, ci-après dénommée le Fabricant) accorde une garantie de 10 ans pour ses produits: bardage PVC cellulaire Kerrafront FS-201 et FS-202, planche de rive PZ607 et les profils de finitions (ci-après dénommés les Produits).

Par la présente, le Fabricant garantit qu'au cours de la validité de la garantie, les Produits garderont leurs paramètres physiques et mécaniques, c'est-à-dire, ils ne vont pas subir de fissurations, écaillage gonflement, corrosion, ainsi qu'ils resteront imperméables et résistants au gel pendant leur fonctionnement normal. A titre additionnel, le Fabricant déclare que les Produits sont fabriqués à 100 % sur la base de stabilisateurs sans plomb. En ce qui concerne la solidité des teintes, le Fabricant informe que d'éventuels changements de couleur des produits suite à l'exposition au rayonnement UV dans les conditions du climat modéré, avec des températures de l'air ne dépassant pas 40°C, jusqu'à des altitudes de 1800 mètres au dessus du niveau de la mer, peuvent avoir le caractère uniforme et ne dépassant pas le niveau 3 sur l'échelle des gris sur tous les 100 KLY de doses de l'insolation (tel que défini dans la norme EN 20105-A02).

La présente garantie est valable dans les zones aux conditions climatiques décrites ci-dessus, dans un délai de 10 ans à partir de la date d'achat, à condition que le Fabricant soit informé par écrit du constat d'un dommage dans un délai d'un mois de leur apparition et dans un délai de 12 ans à partir de la date de production au maximum. Il est indispensable de présenter une preuve d'achat pour examiner une déclaration de réclamation.

La présente garantie ne s'applique pas aux dommages consécutifs à l'utilisation des Produits contraire à leur destination, à un mauvais stockage, ou à une mise en œuvre non conforme aux instructions de pose, sur le site Web du Fabricant. De plus, la Garantie ne couvre pas les dommages éventuels liés à l'utilisation des accessoires ou des substances qui n'ont pas été prévus par les instructions d'installation, liés à un coup de corps étrangers, fissure ou affaissement de murs d'un bâtiment, incendie, tremblements de terre, inondation, décharges atmosphériques, ouragan, grêle, actes de vandalisme, exposition à des températures de l'air extrêmement hautes ou basses ou autres incidences qui peuvent constituer des cas de force majeure.

Suite à l'inspection et à un examen visuel effectués par le représentant/s du Fabricant, chaque élément pour lequel les exigences qualitatives ne sont pas respectées, sera soumis à une réparation ou à un remplacement par un élément conforme ou à un paiement de récompense en argent pour des Produits non conformes et le coût de leur remplacement, suivant la décision autonome du Fabricant. La participation du Fabricant au coûts résultant des obligations liées à la présente Garantie répondra à une proportion des mois inutilisés de la Garantie au nombre des mois de la période totale de la Garantie. Afin de calculer le nombre des mois inutilisés de la Garantie, la date d'achat et la date de déclaration de réclamation sont à prendre en considération.

Afin d'éviter des doutes, le Fabricant tient à souligner que la présente Garantie exclut sa responsabilité des coûts de tous travaux, en ce qui concerne des vices visibles avant l'installation. Il est à ajouter qu'en aucun cas, le Fabricant n'est pas tenu de réparer les préjudices, y compris le remboursement au titre du manque à gagner, résultant de l'apparition de vices de Produits, dans le cadre autre que prévu au-dessus.

Au cas où le fabricant a accepté le remplacement des produits, et que ceux-ci ne sont plus fabriqués, il proposera un produit le plus proche du produit installé existant en gamme à ce moment là Products.